Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	**SAF Huez, M. Gilles SARRET**	**04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90**
Aéronef (type couleur immatriculation)	**F HBFIB3 blanc/rouge**	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	**fai**	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
30 07 21	bourg d'oisans	la lavey		3	1	rotation agents du PNE pour conditionnement évacuation bêtes mortes
						REGULARISATION DE CE VOL, SUITE A L'APPEL TELEPHONIQUE DU CHEF DE SECTEUR LE 30/07
						COPIE AU CHEF DE SECTEUR DE L'OISANS/VALBONNAIS

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **454 / 2021**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **2/08 / 2021**

Le Directeur,

Directeur-adjoint du Parc national des Ecrins

Thierry DURAND